

AFZAINE N° 14 - Acquisition par la Commune de Saint-Denis de l'immeuble de M. Yves ESPARON au BRÛLÉ, destiné à recevoir un CENTRE COMMUNAL et un DISPENSAIRE.

M. MONDGN donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 5 Novembre dernier, M. Yves ESPARON m'a fait tenir des propositions de vente concernant un immeuble qu'il possède au Brûlé pour le prix de 4.000.000. de francs.CFA.

Cette offre me paraissant intéressante, j'ai demandé à la Commission Municipale compétente de se rendre sur les lieux et d'établir un rapport.

Voici le rapport qui m'a été adressé par M. René ATTEYAM, Rapporteur de la dite Commission.

" M. René ATTEYAM
" Conseiller Municipal
" Section du Brûlé
" Saint-Denis

Saint-Denis, le 21 Novembre 1964.

A Monsieur le MAIRE
de SAINT-DENIS

" RAPPORT SUR LA SITUATION ET LE COUT DE L'IMMEUBLE Y. ESPARON.

" Monsieur le Maire,

" A votre demande, je me suis rendu au Brûlé et ai visité, par deux fois, l'immeuble de M. ESPARON, immeuble que la Municipalité aimerait éventuellement acquérir en vue de la création d'un CENTRE MUNICIPAL et d'un DISPENSAIRE et j'ai l'honneur de vous faire ci-après le rapport désiré :

" SITUATION :

" Ledit immeuble ne paraît bien situé, au centre même du village, avec deux sorties dont l'une sur la Route Nationale, face à l'Eglise (cette sortie pourrait desservir le CENTRE MUNICIPAL par exemple) et l'autre sur le chemin de Lourdes pourrait desservir le DISPENSAIRE.

" COMPOSITION.

" L'immeuble comprend :

" - une grande véranda vitrée de 9,50 x 3m,50 qui pourrait éventuellement convenir pour salle de fêtes ;

" - 4 chambres carrelées susceptibles de convenir pour bureaux.

" Par ailleurs, une autre partie comprenant : une grande salle à manger, office, cuisine, salle de bains... pourrait convenir pour le DISPENSAIRE.

" A l'immeuble principal sont annexés :

" - 1 garage en béton

" - 3 chambres "cabanon" (qui ne sont pas en très bon état, certes, mais qui pourraient néanmoins servir comme chambres de débarras ou de dépôt pour matériaux.)

" - 1 grande cour de 1.600 m² environ.

" PRIX :

" Le chiffre de QUATRE MILLIONS (4.000.000.) de frs.CFA. avancé par M. Yves ESPARON n'ayant paru quelque peu élevé, je lui ai proposé, au nom de la Municipalité celui de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS (3.200.000. frs.) Pour sa part, M. ESPARON accepterait de descendre à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFA. (3.500.000. F. CFA.).

Compte tenu de la situation de premier plan des lieux, de l'état d'ensemble de l'immeuble qui me paraît plutôt bon, des deux sorties précitées, de la cour assez spacieuse et au cas où le vendeur s'en tiendrait résolument à son chiffre de 3.500.000. francs, j'estime, à mon humble avis, (la Municipalité restant seule juge s'apprécier et de décider) que l'acquisition pourrait se faire sur cette base "acceptable".

Restant tout dévoué à vos ordres, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée .

Signé: René ATECTAM^{re}.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

M. le Maire : en raison de mes relations personnelles avec M. Yves ESPARON, je demande à M. REYBELLET de bien vouloir diriger les débats et je m'abstiendrai de prendre part au vote.

M. REYBELLET : je pense que cet immeuble a été convenablement réparé après le cyclone "Jenny" qui l'avait bien abîmé.

M. ATECTAM : il a été refait presque entièrement : le toit et les plafonds ont été réparés, les sols ont été carrelés, la maison est en excellent état. De plus la superficie de 1.600 m² évaluée à seulement 2.000. frs, le m² donnerait déjà un prix de 1.200.000. francs, ce qui n'est vraiment pas exagéré puisque la maison jouit d'une situation exceptionnelle, en plein centre du village et en face de l'Eglise.

M. GALLARD : je connais suffisamment cette maison et je pense que ce terrain vaut au moins le double....

M. REYBELLET : de toute façon il nous faudra demander l'avis du Service des Domaines.

Il nous faut reconnaître que le Bois-de-Néfles et la Bretagne et Montgaillard possèdent déjà un Centre Municipal et qu'il est nécessaire d'en créer un au Brûlé...

Messieurs, je mets aux voix l'acquisition du terrain de M. Yves ESPARON au prix de 3.500.000. francs, étant entendu que l'évaluation des Domaines sera requise et soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Accepté à l'unanimité.